

## Carte d'identité

Réseau généraliste de gîtes, locations de vacances et chambres d'hôtes, créé en 1995.  
Sa vocation est de garantir et promouvoir des hébergements touristiques de qualité.

- Dépositaire de la marque : Clévacances France
- le CDT 47 est dépositaire de la marque depuis 1998
- hébergements concernés : chambres d'hôtes, maisons, appartements, studios, chalets, habitats de loisirs, gîtes et insolites
- une offre d'hébergements thématiques, pour mieux répondre aux attentes des clients :



- Clévacances repose sur une charte de qualité qui évalue 3 types de critères :
  - L'aménagement intérieur
  - L'environnement de la location
  - L'accueil et l'assistance
- niveau de confort allant de 1 à 5 clés
- Validité : 4 ans
- Accès au label payant : droit d'entrée et cotisation annuelle
- possibilité d'opter pour la gestion directe (avec ou sans réservation en ligne) ou la centrale de réservation départementale ACTOUR 47

## Un label à votre service, avec une boîte à outils complète pour louer en toute sérénité

- possibilité d'adhérer à la réservation/paiement en ligne
- une plateforme de services dédiée avec un espace adhérent pour vous permettre :
  - de mettre à jour vos plannings, vos annonces, vos promotions...
  - d'accéder à notre base documentaire juridique et fiscale
  - de découvrir le Wiki Clévacances (site de partage et de questions/réponses sur le label)
  - d'accéder à un outil de gestion de planning centralisé
- des garanties pour sécuriser vos relations commerciales (assurance annulation/interruption de séjour)
- un SAV juridique et fiscal (Clévacances vous fournit des modèles de contrats en plusieurs langues et assistance juridique et fiscale)
- un conseil personnalisé (accompagnement de proximité par un technicien référent, professionnel de la location touristique)
- des offres privilèges (négociées auprès de grands réseaux nationaux, avec des réductions sur les abonnements à des sites leaders partenaires)

## La visite de labellisation en 5 étapes

- **la visite** : votre auditeur référent Clévacances 47 vient visiter votre hébergement, l'évalue et vous conseille (l'hébergement doit, au préalable, respecter la réglementation en vigueur, être déclaré en mairie...)
- **confirmez votre adhésion** : paiement du droit d'entrée et de la cotisation annuelle
- **recevez votre numéro d'agrément** : certificat d'agrément valable 4 ans
- **votre référent Clévacances** créé votre annonce sur Clévacances et vous communique votre code d'accès personnel à votre espace adhérent
- **Bienvenue dans le réseau Clévacances** : vous serez régulièrement informé via l'envoi de newsletters et l'invitation à des réunions de propriétaires...

## Votre communication

### ▪ Communication nationale :

- Site national Clévacances : [www.clevacances.com](http://www.clevacances.com)

Plaquette commerciale pour les porteurs de projet, les loueurs : « Rejoignez Clévacances »

- **13 700 gîtes et locations de vacances, 3 500 chambres d'hôtes et 10 000 propriétaires adhérents**
- **Près de 600 000 visiteurs et 10 millions de pages vues par mois**

### ▪ Communication régionale :

- Site de la région Sud-Ouest : <http://www.clevacancesudouest.com>

### ▪ Communication départementale :

- Site départemental Clévacances : <http://lotetgaronne.clevacances.com>
- Site du Comité Départemental du Tourisme : [www.tourisme-lotetgaronne.com](http://www.tourisme-lotetgaronne.com)
- Pour les propriétaires adhérents de la centrale de réservation Actour 47, promotion supplémentaire sur le site : [www.resa47.com](http://www.resa47.com)
- Brochure numérique hébergements du CDT

## Adhésion au label

▪ **l'adhésion** : elle rémunère le relais territorial Clévacances pour toutes les démarches effectuées : constitution du dossier, conseil et accompagnement, visite de labellisation, etc...

- 160€ (payable 1 seule fois)

▪ **la cotisation annuelle** : c'est votre contribution au fonctionnement quotidien du label. Elle sert à financer les actions et outils nécessaires au développement et au rayonnement du label

*Le montant de la cotisation dépend du type d'hébergement que vous exploitez (location ou chambres d'hôtes) et du nombre d'unités d'hébergements, avec une dégressivité en cas de multi-propriétés sur le même département. La 1ère année, elle est proratisée selon la date effective d'entrée dans le label.*

**En promotion simple** (gestion directe par le propriétaire) : meublés et chambres d'hôtes

- A partir de 150€ pour 1 meublé jusqu'à 330€ pour 6 meublés
- De 110 à 150€ (en fonction du nombre de chambres d'hôtes- de 1 à 5)

**Gestion par la Centrale de Réservation ACTOUR 47** : uniquement les meublés

- à partir de 50€ pour 1 meublé (+ commission sur le prix de location)

## Envie d'en savoir plus, contactez-nous

**Votre référent départemental Clévacances :**

- Estelle TREVISAN : 05 53 66 05 21 / 47@clevacances.com